

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2024- 016/ALT/COMFIB

DOSSIER N°099 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT N°7462-BF SIGNE LE 14
FEVRIER 2024 A OUAGADOUGOU ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
DIGITALE DU BURKINA FASO (PACTDIGITAL)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Wendyéllé Ambroise NIKIEMA**, rapporteur.

Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 04 juin de 09 heures 05 minutes à 11 heures 50 minutes et le jeudi 06 juin de 09 heures 10 minutes à 11 heures 25 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi le vendredi 31 mai 2024, de 09 heures 15 minutes à 10 heures 40 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Kanibè TUINA ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En introduction, la Ministre a relevé que la plupart des économies du monde sont dans un processus de transformation digitale accélérée. En effet, la révolution mobile a permis à de nombreux pays de franchir plusieurs étapes de leur développement et continue de remodeler l'économie mondiale avec de nouvelles innovations technologiques. Ainsi, le développement du numérique apparaît comme une opportunité pour plusieurs pays surtout ceux africains pour transformer la structure de leurs économies afin d'accélérer le développement économique et social. La transformation digitale a le potentiel d'améliorer considérablement la productivité et d'accroître la prospérité.

Sans aucune intervention des gouvernements des pays africains, la transformation numérique sera probablement limitée aux grandes entreprises, augmentant ainsi leur pouvoir de marché aux dépens du consommateur, toute chose qui augmentera la fracture numérique.

Au Burkina Faso, le développement du numérique joue un rôle très important dans la compétitivité des entreprises et dans l'amélioration de la performance des administrations publiques. Le numérique impacte favorablement la production et la diffusion des biens et services tant privés que publics. Le secteur du numérique est donc un segment majeur du développement de l'économie nationale non seulement, en termes de contribution directe au produit intérieur brut, mais aussi en tant que secteur qui contribue au développement de tous les autres secteurs de l'économie nationale.

Cependant, la fracture numérique reste toujours élevée avec un indice de connectivité mobile faible estimé à 26,2 en 2018. Les taux de couverture du territoire en réseaux mobiles 3G et 4G, qui étaient respectivement de 64,3% et de 41,5% en 2022, restent également faibles comparativement à ceux d'autres pays de la sous-région. A cela s'ajoute une faiblesse dans le développement des infrastructures de communications électroniques et les compétences numériques avec peu de services publics numérisés.

L'ambition du pays par rapport à ce secteur est de tirer profit de son potentiel en tant que levier essentiel de démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité de tous les secteurs de l'économie, à travers l'offre de biens et de services. Pour ce faire, il convient d'identifier, d'organiser et de mettre en œuvre les actions prioritaires dans le domaine du numérique en vue d'accélérer la transformation digitale au Burkina Faso pour renforcer la résilience du système socio-économique et contribuer à la réduction de la fracture numérique.

C'est au regard de ces différents constats et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, que le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui de la Banque mondiale, a entrepris la mise en place du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL) pour permettre au numérique d'apporter, de manière efficiente, des réponses aux préoccupations de plus en plus pressantes de la population.

I.1. Objectifs et bénéficiaires du projet

1. Objectif global

L'objectif global du PACTDIGITAL est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'appropriation des services numériques au Burkina Faso.

2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- étendre l'accès à la large bande abordable ;
- améliorer l'accès et l'adoption de certains services publics numériques ;
- augmenter l'accès aux programmes de compétences numériques.

3. Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

La nécessité de rapprocher l'Administration des administrés exige de l'Etat des actions fortes à travers l'amélioration de la connectivité et la confiance aux services digitaux. Les effets de la mise en œuvre du projet sont attendus sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les populations des zones rurales. De manière spécifique, les principaux bénéficiaires directs du projet sont : un nombre important d'individus, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées internes, les communautés d'accueil et les employés publics (fonctionnaires, enseignants et formateurs), les entreprises

privées, les instituts de formation formels et informels, les incubateurs locaux et les associations.

Le projet couvre l'ensemble du territoire national tout en tenant compte des impératifs sécuritaires.

I.2. Description technique du projet

1. Composantes du projet

Prévu pour s'exécuter de 2024 à 2028, (soit 5 ans), sous la tutelle technique du Ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques, le Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso est structuré en cinq (05) composantes qui se présentent comme suit :

Composante 1 : Extension de la connectivité numérique pour l'inclusion numérique (coût total : 57 millions de dollars US) ;

Composante 2 : Accélération de la transformation numérique des services publics (coût total : 64 millions de dollars US) ;

Composante 3 : Développement des compétences, de l'innovation et de l'expertise numériques (coût total : 22 millions de dollars US) ;

Composante 4 : Coordination et gestion du projet (coût total : 07 millions de dollars US) ;

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence (Contingency emergency response component - CERC) pour le soutien d'urgence en cas de risques de catastrophes.

2. Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- l'extension de la connectivité numérique pour l'inclusion numérique ;
- l'accélération de la transformation numérique des services publics ;
- le développement des compétences, l'innovation et l'expertise numériques.

A long terme, il est attendu :

- une consommation des services numériques par l'ensemble de la population du Burkina ;
- une augmentation de la couverture des réseaux d'accès au haut débit fixe et mobile ;
- une amélioration de la fourniture des services publics grâce au numérique ;
- une augmentation de la masse de consommateurs, de compétences et d'experts dans le domaine du numérique.

I.3. Coût du projet et caractéristiques du financement

1. Coût du projet

Le coût total du projet est évalué à 150 millions USD équivalent à 141,4 millions d'Euros, soit quatre-vingt-douze milliards sept cent cinquante-deux millions trois cent dix-neuf mille huit cent (92 752 319 800) F CFA. Il est financé par l'Association internationale de développement (IDA) sous forme de crédit.

2. Caractéristiques du financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement se présentent comme suit :

Accord de Crédit n°7462-BF	
Montant du Crédit (1 USD =618,348 FCFA)	150 millions USD équivalent à 141,4 millions d'Euros soit 92 752 319 800 FCFA
Date de signature de l'accord	14 février 2024
Date d'entrée en vigueur	13 juin 2024
Commission d'engagement	Max de 1/2 de 1% l'an sur le solde du financement non décaissé
Maturité du prêt	50 ans
Différé du prêt	10 ans
Date de clôture	30 novembre 2028
Période de remboursement	Semestrielle
Durée du projet	05 ans

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°01 : **Quel est le mode de calcul de l'indice de connectivité de 26,2 ? Quel est l'indice de référence ?**

Réponse : Il s'agit d'un indice composite qui intègre plusieurs facteurs, notamment le développement des infrastructures, les services disponibles, l'abordabilité et la capacité des consommateurs à utiliser les services. Sur la base de ces éléments, l'indice est calculé à partir d'un modèle conçu à cet effet. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 100 et plus la valeur est élevée mieux la connectivité est développée.
C'est un indice calculé par le Global System for Mobile communication Association (GSMA), qui est une association mondiale regroupant les opérateurs de téléphonie mobile et les équipementiers du domaine.

Question n°02 : **Quels sont les pays ayant les meilleures performances de taux de couverture en réseaux mobiles 3G et 4G dans la sous-région ouest africaine ? Quels sont les taux de références de couverture en réseaux mobiles 3G et 4G évoqués dans l'exposé des motifs ?**

Réponse : Le tableau ci-dessous résume les taux de couverture de la population des pays de l'Afrique de l'Ouest en 2022 établis par le GSMA. On remarque que les pays ayant les meilleures performances de taux de couverture sont : le Sénégal, le Mali et le Togo.

Couverture Pays	Couverture de la population en 3G (%)	Couverture de la population en 4G (%)
BURKINA FASO	70	62,27
COTE D'IVOIRE	94,89	73,5
BENIN	93	87
MALI	99,38	93,41
NIGER	72,18	58
TOGO	99,21	72
GUINEE	92,04	76,03
GHANA	99	99,3
GUINEE BISSAU	92	67
LIBERIA	76	67
NIGERIA	83	79
SÉNÉGAL	99,4	91,3
SIERA LEONE	83	50
GAMBIE	75,78	60
CAP-VERT	93	71,28

Source : Site web du GSMA consulté le 05/06/2024

(<https://www.mobileconnectivityindex.com/index.html#year=2022&dataSet=dimension>)

Dans l'exposé des motifs, les données présentées concernant le Burkina portent sur la proportion du territoire couverte par les réseaux 3G et 4G des opérateurs de téléphonie mobile. Autrement dit, en fin 2022, le réseau 3G était disponible sur 64,3% du territoire et le réseau 4G sur 41,5% du territoire. En fin 2023, les taux de couverture du territoire en réseau 3G et 4G étaient respectivement de 64,5% et 43,2%.

Question n°03 : Dans l'exposé des motifs, il est précisé que « *Pour ce faire, il convient d'identifier, d'organiser et de mettre en œuvre les actions prioritaires dans le domaine du numérique* ». Quelles sont ces actions prioritaires ?

Réponse : Plusieurs études menées dans le secteur du numérique au Burkina Faso ont décelé des insuffisances malgré les nombreux acquis.

On peut citer, notamment l'étude pour l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN 2018), l'étude diagnostique pour l'élaboration de la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP 2020) et les études diagnostiques réalisées pour l'élaboration du plan Stratégique de développement du réseau informatique national de l'administration (RESINA 2022).

Ces insuffisances concernent, notamment le cadre juridique (la non reconnaissance juridique de certains actes délivrés sous forme électronique), les infrastructures (insuffisance du maillage du territoire en fibre optique), le développement des services (faible nombre des procédures dématérialisées) et le capital humain (insuffisance des compétences dans le domaine en quantité et en qualité).

Les actions prioritaires mentionnées dans l'exposé des motifs devront permettre d'adresser ces insuffisances. Il s'agit notamment :

- de l'extension du Backbone en fibre optique, de la réhabilitation du RESINA et de la couverture des zones blanches au niveau des infrastructures ;
- de la mise en place de datacenters aux standards internationaux pour l'hébergement des plateformes et des données en local et de l'accélération de la dématérialisation des prestations au niveau des services ;
- de la diversification et de l'amélioration de l'offre de formation dans le domaine, de la formation continue du personnel informaticien de l'Administration et de l'alphabétisation numérique de masse au niveau du capital humain.

Question n°04 : Quel est le taux d'accès à l'internet au Burkina Faso ?

Réponse : Le taux d'accès à l'internet au Burkina Faso a été évalué à 79,55% au 31 décembre 2023. Ce taux est déterminé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) à travers l'indicateur « *Taux de pénétration d'internet à la population nationale* ».

Question n°05 : Quelle est la situation de mise en œuvre des différents projets participant à la digitalisation et à l'amélioration de la connectivité dans notre pays (Backbone, e-Burkina, SMART Burkina...) ? Quelles sont les interactions entre ces projets et celui objet du présent projet de loi ?

Réponse : Le projet Backbone a été conçu et exécuté avec pour objectif principal de contribuer au développement des réseaux large bande en fibre optique pour relier les chefs-lieux de région et province de notre pays. Il a été entièrement financé par l'Etat burkinabè à travers un prêt accordé par EXIM BANK de Chine et avec l'équipementier HUAWEI TECHNOLOGY comme partenaire technique. Le projet est arrivé à terme en 2022 et a permis de construire et de livrer « clés en main », un réseau fonctionnel de 2 001 kilomètres de fibre optique. Ce réseau relie tous les chefs-lieux de régions et 36 chefs-lieux de province. Un appel d'offre international a été conduit pour sélectionner une entreprise privée pour son exploitation. A son terme, la filiale de TELECEL Faso, dénommé BRIDGE FIBER SOLUTION (BFS) a été retenue. Une convention de délégation de service a été signée entre l'Etat et BFS, le 15 octobre 2021 pour l'exploitation du Backbone.

Quant au projet e-Burkina, il a été réalisé dans la période 2017-2022. L'objectif général du projet était de contribuer à l'édification d'administrations publiques et privées performantes grâce à l'apport des technologies de l'information et de la communication.

Les objectifs spécifiques poursuivis par le projet étaient : améliorer la capacité et l'utilisation des TIC par les administrations publiques et privées à travers la fourniture d'informations et de services électroniques et la promotion de l'entrepreneuriat dans l'économie numérique, avec un accent particulier sur l'agriculture et le secteur rural.

Le projet a permis d'atteindre les résultats suivants :

- la réalisation de 158 plateformes et e-services dont 137 accessibles en ligne ;
- l'incubation de 76 projets dont 52 à Ouagadougou et 24 à Bobo-Dioulasso. À l'issue de ce processus, 25 startups ont été créées et exercent déjà. Les incubateurs ont formé 3 159 personnes dans diverses thématiques de l'économie numérique ;
- la formation de 341 informaticiens sur des thématiques diverses et l'acquisition de 127 vouchers de certification ;
- le soutien au renforcement du G-cloud par l'acquisition d'équipements de stockage, de réseau et de résilience énergétique.

S'agissant du projet SMART Burkina, il est mis en œuvre par le Ministère en charge de l'Administration territoriale. Il a permis le déploiement de solutions de vidéo surveillance dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ainsi que la mise en place d'un réseau de communication mobile dédié aux forces de sécurité. Le projet a contribué également à l'aménagement numérique du territoire en déployant 800 km de fibre optique. La collaboration avec le Ministère en charge de la Transition digitale a permis d'éviter la duplication des liaisons en empruntant d'autres itinéraires et de raccorder de nouvelles localités.

Le PACTDIGITAL est conçu comme un projet transversal qui contribuera à faciliter et à accélérer la transformation digitale dans notre pays en touchant les piliers fondamentaux de cette transformation, notamment l'infrastructure, les services digitalisés, les compétences humaines et le cadre réglementaire.

Le PACTDIGITAL, objet du présent projet de loi d'autorisation de ratification est un projet fédérateur des acquis engrangés par les précédents projets, un renforcement de ces acquis et leur mise en synergie pour accélérer le processus de la transformation vers le « tout digital » dans notre pays.

Question n°06 : **Pouvez-vous nous rassurer que les zones d'intervention du projet ne changeront pas pour des raisons d'insécurité ?**

Réponse : La zone d'intervention a été définie en tenant compte d'un scénario optimiste de baisse significative de l'insécurité au plan national, conformément aux ambitions du Gouvernement. Au regard de la dynamique en cours en matière de reconquête du territoire, il y a de fortes chances qu'il n'y ait pas de changement de zones d'intervention.

Question n°07 : **Quelle est la composante, parmi les cinq énumérées dans l'exposé des motifs, qui prend clairement en charge le volet « développement des infrastructures de communications électroniques » ?**

Réponse : Le volet développement des infrastructures est pris en compte dans la composante 1 dénommée « Développer la connectivité pour l'inclusion numérique ». Plus particulièrement la sous composante 1.2 : « Extension de la dorsale nationale en fibre optique et des réseaux de collectes métropolitains » et la sous composante 1.4 : « Extension de la connectivité à large bande, grand public, dans les zones rurales ».

Question n°8 : **En matière d'investissements dans le domaine du numérique, le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que les différentes sociétés de télécommunication de notre pays respectent leurs cahiers des charges ?**

Réponse :

Le suivi du respect des clauses des cahiers des charges des opérateurs est fait par l'ARCEP. A ce titre, elle effectue des contrôles pour s'assurer du respect des différentes dispositions de leurs cahiers des charges. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect. Cependant, il faut noter qu'en raison de la situation sécuritaire, certaines zones du pays sont totalement inaccessibles aux opérateurs et d'autres ne le sont qu'avec l'accompagnement des Forces de défense et de sécurité. Cette situation crée de fait, le non-respect des cahiers des charges dans ces zones indépendamment de la volonté des opérateurs.

Question n°9 : **Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que la mise en œuvre du présent projet pourra augmenter la couverture de réseaux d'accès à hauts débits fixe et mobile en milieu rural ?**

Réponse :

Le Gouvernement rassure que la mise en œuvre de ce projet permettra de densifier et d'étendre la couverture des réseaux à hauts débits dans les zones rurales.

Il est spécialement prévu pour les zones blanches (zones n'ayant accès à aucun réseau de communication électronique et n'étant pas prévues dans les cahiers des charges des opérateurs à cause de la faible rentabilité) et les zones n'ayant pas accès au réseau haut débit, deux activités majeures :

- la réalisation de la couverture en réseaux mobiles haut-débits (3G ou 4G) des zones blanches identifiées ;
- la réalisation d'Espaces publics numériques (EPN) équipés dans des communes rurales prenant en compte les personnes vivant avec un handicap (visuel, auditif, etc.).

Ces deux activités visent non seulement à augmenter la couverture des zones rurales mais aussi à faciliter l'accès aux services numériques.

Question n°10 : Les taux de couverture du territoire en réseaux mobiles 3G et 4G étaient respectivement de 64,3% et de 41,5% en 2022. Qu'en est-il en 2024 ?

Réponse : Les données de 2024 ne sont pas encore publiées mais on note, selon les informations publiées par l'ARCEP, que le taux de couverture territoriale était de 64,5 % pour la 3G et de 43,2 % pour la 4G en fin 2023. En tenant compte de la destruction de certains sites par les terroristes, ces taux de couvertures en 3G et 4G baissent respectivement à 52,8% et 41,9%.

Question n°11 : Au niveau de la description technique du projet, toutes les composantes, à l'exception de la composante 5, sont budgétisées. Qu'est-ce qui explique cet état de fait ?

Réponse : Cette composante à dotation initiale nulle, appelée composante non allouée, est prévue en vue de faciliter la mise en place d'un fonds d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Elle est activée par une déclaration officielle d'urgence nationale ou à la demande officielle du Gouvernement. Dans l'hypothèse de l'avènement d'une telle catastrophe, une restructuration permettra, à partir des fonds prévus dans les autres composantes du projet, d'allouer les fonds nécessaires pour financer les dépenses d'intervention afin de répondre aux besoins urgents.

Question n°12 : Quels liens existe-t-il entre RESINA, WIMAX, BACKBONE ? Quel est leur apport dans le déploiement de l'Université virtuelle au Burkina Faso ?

Réponse : Le Backbone est essentiellement un réseau de transport des communications électroniques, construit en fibre optique. Il est constitué de tronçons interurbains qui relient les différentes villes et localités. Il est un réseau mutualisé, c'est-à-dire utilisé par tous les acteurs de l'écosystème, du public (État et ses démembrements) et du privé (les opérateurs de téléphonie, les fournisseurs d'accès internet et les entreprises).

Le RESINA est un réseau propriétaire : c'est un réseau indépendant qui appartient à l'Etat burkinabè. En interurbain, il s'appuie sur le Backbone. En urbain, il déploie de la fibre optique ou d'autres technologies pour interconnecter les différents sites de l'administration publique (services, centre de santé, structures d'enseignement et de formation, etc.) formant ainsi un réseau fermé. Il permet aux structures connectées de communiquer, d'accéder aux applications métiers de l'Administration publique et d'utiliser l'internet international.

Le WIMAX est une technologie radio (sans fil) qui a été déployée pour connecter des sites distants de l'Administration au RESINA. Un certain nombre de sites fonctionne encore grâce à cette technologie mais le choix est fait de l'abandonner du fait de l'obsolescence des équipements.

Tous les sites de l'Université virtuelle du Burkina ont besoin d'une connectivité de très haut débit et de grande qualité avec toutes les universités au plan national et avec les universités partenaires à l'étranger. Les sites de l'UV-BF de Ouaga 2000, de Karpala (liaisons redondantes) et du siège à Bonheur ville à Ouagadougou (liaisons redondantes) sont tous déjà raccordés au RESINA avec des liaisons fonctionnelles. Les autres sites à Ouagadougou ou dans les autres localités du Burkina Faso ne connaissent pas un début de réalisation de travaux de construction ou sont à la phase d'identification de terrain. Ils seront tous interconnectés au RESINA.

L'association des infrastructures du Backbone et du RESINA permet donc à l'Université virtuelle d'établir les interconnexions nécessaires pour être bien intégrée dans les réseaux dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Question n°13 : Y a-t-il une stratégie nationale en matière de connectivité et d'inclusion numérique ?

Réponse : Le Ministère en charge de la Transition digitale a plusieurs documents de stratégie qui intègrent les problématiques de connectivité et d'inclusion numérique. Il s'agit principalement :

- de la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique 2018-2027, dont l'objectif global est de bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè ;
- du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui concerne le déploiement des infrastructures numériques avec pour vision : *« D'ici 2030, le haut débit est accessible sur l'ensemble du territoire national à un coût modéré, contribuant à la transformation structurelle du Burkina Faso ».*

Question n°14 : Le Gouvernement peut-il nous faire le point de la digitalisation de l'Administration publique ?

Réponse : Les assises nationales sur la dématérialisation des procédures administratives, tenues les 11, 12 et 13 avril 2023 font ressortir que sur les 492 procédures administratives prioritaires identifiées en 2018 à dématérialiser, 108 procédures ont été dématérialisées.

A l'issue de ces assises, 43 procédures prioritaires ont été identifiées pour être dématérialisées. Le bilan fait en avril 2024 fait ressortir que 31 procédures ont été dématérialisées.

De plus, une opération spéciale portée par le MTDPCE a permis de dématérialiser 10 procédures orientées usagers au profit du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement.

De façon globale, sur les 492 procédures prioritaires identifiées en 2018, nous avons à ce jour 149 procédures dématérialisées, soit un taux de réalisation de 30,28%.

Pour les prévisions de 2024, une cible de 100 procédures à dématérialiser a été fixée. A cet effet et tout comme en 2023, le Ministère en charge de la Transition digitale a mobilisé des ressources techniques et financières pour accompagner les directions des systèmes d'information dans ce processus.

Question n°15 : Il est constant que les usagers éprouvent des difficultés pour l'accès à certains services publics. Quelles sont les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer la qualité de la connexion ?

Réponse :

A ce niveau, deux types de connexion sont à considérer :

- la connexion au niveau du RESINA pour que les plateformes de l'Administration soient accessibles et que les agents de l'Administration puissent y accéder ;
- la connexion au niveau des opérateurs pour que les usagers puissent se connecter aux plateformes des services dématérialisés.

Pour le premier cas, le Gouvernement investit depuis quelques années dans la réhabilitation du RESINA afin d'améliorer sa qualité et sa disponibilité. Les actions devront s'intensifier au cours de cette année et des deux prochaines années afin de régler définitivement les problèmes récurrents de connexion dans le RESINA.

En ce qui concerne le deuxième cas, l'ARCEP réalise régulièrement le contrôle de la qualité de l'accès à l'internet au niveau des différents opérateurs en vue de s'assurer du respect des cahiers des charges en la matière. Ces contrôles sont assortis de mise en demeure pour la correction des insuffisances constatées. En plus de cela, pour accélérer la mise en œuvre d'actions d'envergure et pour améliorer cette qualité, le Ministère, de concert avec l'ARCEP, travaille avec les opérateurs pour définir une feuille de route afin d'avoir une amélioration significative et visible d'ici la fin 2024.

Question n°16 : Quel est l'état de mise en œuvre de la recommandation formulée par la mission d'information parlementaire sur la SITARAIL en lien avec la fibre optique mise à la disposition de cette société ?

Réponse : Les concertations sont toujours en cours. Des missions sont planifiées pour un audit technique de la fibre assorti d'une feuille de route pour son exploitation et éventuellement une mise à niveau.

Question n°17 : **Le Gouvernement utilise-t-il le surplus de la fibre optique de SITARAIL ?**

Réponse : Le Gouvernement n'utilise pas encore la fibre de SITARAIL. Les premiers rapports montrent que les quatre brins restants qui peuvent être exploités par le Gouvernement nécessitent des travaux de normalisation.

Concernant les quatre brins en bon état, deux brins sont utilisés par SITARAIL pour le contrôle des trains et les deux autres brins par la société Group vivendi Africa (GVA) qui a réalisé la remise à niveau de ces quatre brins.

Question n°18 : **Au regard des ruptures fréquentes au niveau de la fibre optique marine, pourquoi ne pas évoluer vers le satellitaire ?**

Réponse : Les systèmes satellitaires sont déjà utilisés au Burkina Faso par les opérateurs et des fournisseurs d'accès internet pour interconnecter certaines zones.

Cependant, il faut noter que les coûts récurrents (location mensuelle de capacité) pour les systèmes satellitaires sont très élevés avec des débits moins importants par rapport à la connexion fibre optique.

Toutefois, tenant compte de la situation d'enclavement géographique du pays, le Gouvernement a fait le choix stratégique de diversifier les routes d'accès aux câbles sous-marins via tous les pays voisins côtiers pour augmenter sa résilience. Ainsi, cette diversification a permis de réduire significativement l'impact de l'incident survenu sur les câbles sous-marins ayant entraîné la perturbation de l'internet. A cette occasion, le Burkina Faso a été moins affecté que certains pays côtiers.

Question n°19 : Le présent projet de digitalisation va-t-il impacter significativement le coût de la connexion ?

Réponse :

Le coût de la connexion dont il est question est relatif aux tarifs pratiqués par les opérateurs de télécommunication dans leurs offres au grand public pour l'accès à internet.

Il est important de rappeler que l'économie des télécommunications est caractérisée par l'existence d'économie d'échelle (l'augmentation des volumes fait baisser le coût unitaire) et d'économie de diversité (la diversification des services sur le même support fait baisser le coût unitaire).

La mise en œuvre du PACTDIGITAL aura une incidence sur l'augmentation du nombre des utilisateurs des services de communications électroniques à travers l'extension des réseaux vers des zones non desservies permettant ainsi de connecter de nouveaux utilisateurs. De plus, la digitalisation permettra de rendre un plus grand nombre de services disponibles aux populations (service de l'Administration publique et du privé).

Le projet va également contribuer à augmenter les capacités des ressources humaines (professionnels et simples utilisateurs) notamment à travers l'intégration du numérique dans les curricula de formation, l'appui aux entreprises et les formations au bénéfice du grand public. Cette logique d'intervention du projet démontre qu'il va contribuer à la réalisation d'économie d'échelle et d'économie de diversité par les opérateurs. Par le truchement du jeu de la concurrence sur le marché, ces économies se traduisent normalement par des baisses de tarifs au profit des utilisateurs. Le niveau de baisse des tarifs reste tributaire de l'effectivité de la concurrence sur le marché national qui a été libéralisé.

Question n°20 : Eu égard au coût du projet, existe-t-il une connexion avec les stations orbitales ?

Réponse :

Le projet ne prévoit pas de façon spécifique d'utiliser les systèmes satellitaires. Mais une étude est en cours pour déterminer les moyens et les technologies les plus avantageux pour la connectivité des zones rurales. Si la nécessité d'utiliser le satellite pour couvrir certaines zones s'impose, elle sera retenue.

Question n°21 : Au regard de l'importance du montant de l'accord de crédit, le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale qu'après sa ratification, tous les Burkinabè bénéficieront d'un réseau téléphonique et d'internet de qualité ?

Réponse : L'objectif du projet est de permettre au plus grand nombre de Burkinabè d'avoir accès à la connectivité, en particulier les populations des zones rurales.

Cependant, tous les problèmes de connectivité ne pourront malheureusement pas trouver de solution dans ce projet, en raison des investissements importants qu'il faudrait pour les adresser. D'autres initiatives, également en cours avec le fonds d'accès et de services universels, permettront de se rapprocher de cet objectif.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget note que son adoption permettra la transformation digitale au Burkina Faso à travers les avancées suivantes :

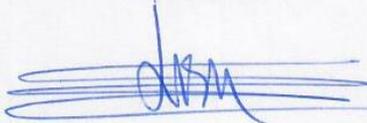
- la réalisation des investissements structurants dans le sous-secteur du numérique qui produira les effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques ;
- l'amélioration de la disponibilité des services numériques dans notre pays ;
- l'accessibilité et l'appropriation des services du numérique de manière inclusive sur toute l'étendue du territoire national.

Au regard de ces éléments significatifs et des réponses apportées par le Gouvernement aux préoccupations de la Commission, la COMFIB propose à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions idoines pour une mise en œuvre satisfaisante du Projet qui va découler de l'approbation de cet accord de financement.

Ouagadougou, le 06 juin 2024

Le Président



Moussa NOMBO

Le rapporteur



Wendyllé Ambroise NIKIEMA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE VENDREDI 31 MAI 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	SAVADOGO Yacouba	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	DIALLO Daouda	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT LE MARDI 04 JUIN 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	HAMA Ly	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	CAEDS
2.	TUINA Kanibè	CDD

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLO Daouda	Membre
2.	FOFANA Haoua	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	SAVADOGO Yacouba	Membre
4.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
5.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des membres de la délégation gouvernementale

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	ZERBO/SABANE Aminata	Ministre
2.	YANOGO Saïdou	Conseiller technique
3.	KABORE/WILLY N. Carine	Directrice
4.	YOUGBARE Boukaré	DG
5.	BAMOGO Soumaïla	SGF
6.	TRAORE Yaya	SPIVTEN
7.	OUATTARA Arouna	SG/ ANPTIC
8.	KY Roland Bouma	Agent ANPTIC
9.	OUEDRAOGO Ousséni	CE/DGCE
10.	TAPSOBA Albert	Chef de service PSEIDG/MTDPCE
11.	SIRI Youssouf	Directeur DGCOOP
12.	YAMEOGO Salfo	Chef de service DGCOOP
13.	SON Abibata	MJDHRI/DGRI
14.	KEBRE Ismaïla	MJDHRI/DGRI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE JEUDI 06 JUIN 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	HAMA Ly	2° Secrétaire
4.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TAPSOBA Issaka	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	CAEDS
2.	TUINA Kanibè	CDD

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	FOFANA Haoua	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	SAVADOGO Yacouba	Membre
3.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des membres de la délégation gouvernementale

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	ZERBO/SABANE Aminata	Ministre
2.	YANOGO Saïdou	Conseiller technique
3.	KABORE/WILLY N. Carine	Directrice
4.	YOUGBARE Boukaré	DG
5.	TRAORE Yaya	SPIVTEN
6.	KY Roland Bouma	Agent ANPTIC
7.	OUEDRAOGO Ousséni	CE/DGCE
8.	SANON Oumarou	DG/ANPTIC
9.	SON Abibata	MJDHRI/DGRI
10.	KEBRE Ismaïla	MJDHRI/DGRI
11.	OUATTARA/DAMA Haoua	DGTD
12.	BAMOGO Soumaïla	SGF WURI

Liste du personnel administratif

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
6.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire/CAEDS
7.	OUEDRAOGO/OUEDRAGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire/CDD
8.	DABO Inoussa	Stagiaire
9.	BARRY Moussa	Stagiaire